

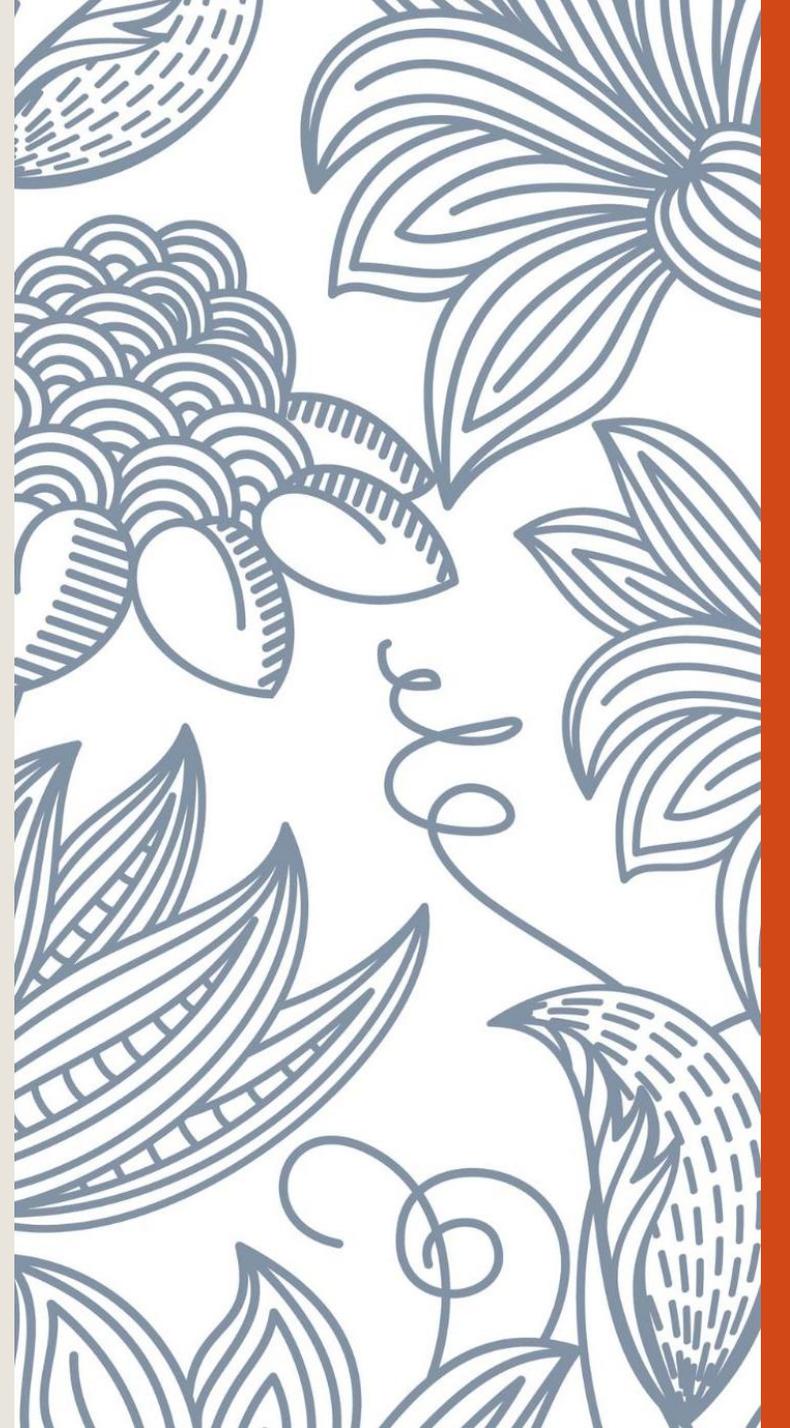


Politiques sociales et partenariats

François AUVERT

25 Octobre 2021

*Comment articuler
une décision,
un cadre juridique
à la réalité du terrain*

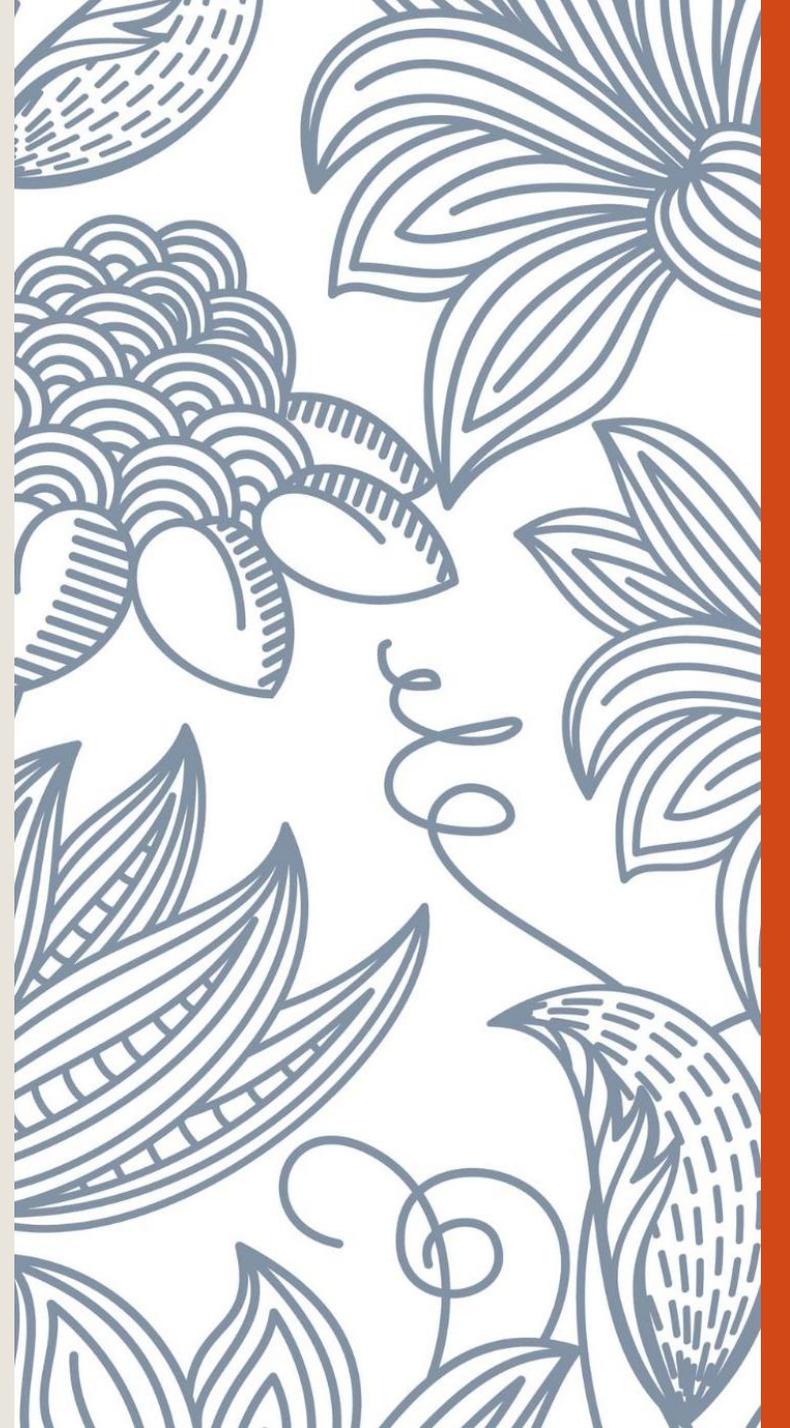




PROPOSITION

1. Retour sur partenariat et réseaux, collaboration, coopération
2. Appui sur les textes réglementaires
3. Exemples tirés de mon expérience

***PARTENARIAT
ET RÉSEAUX,
collaboration,
coopération***



PARTENARIAT

Petite tentative de
definitions

Définition « officielle »

- Coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités.
- L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel,...) permet de réaliser un projet commun.

Définitions diverses

- Le partenariat, c'est **la relation** entre plusieurs acteurs pour parvenir à un résultat commun : ils sont partenaires dans sa réalisation.
- Philippe BRACHET

Définitions diverses

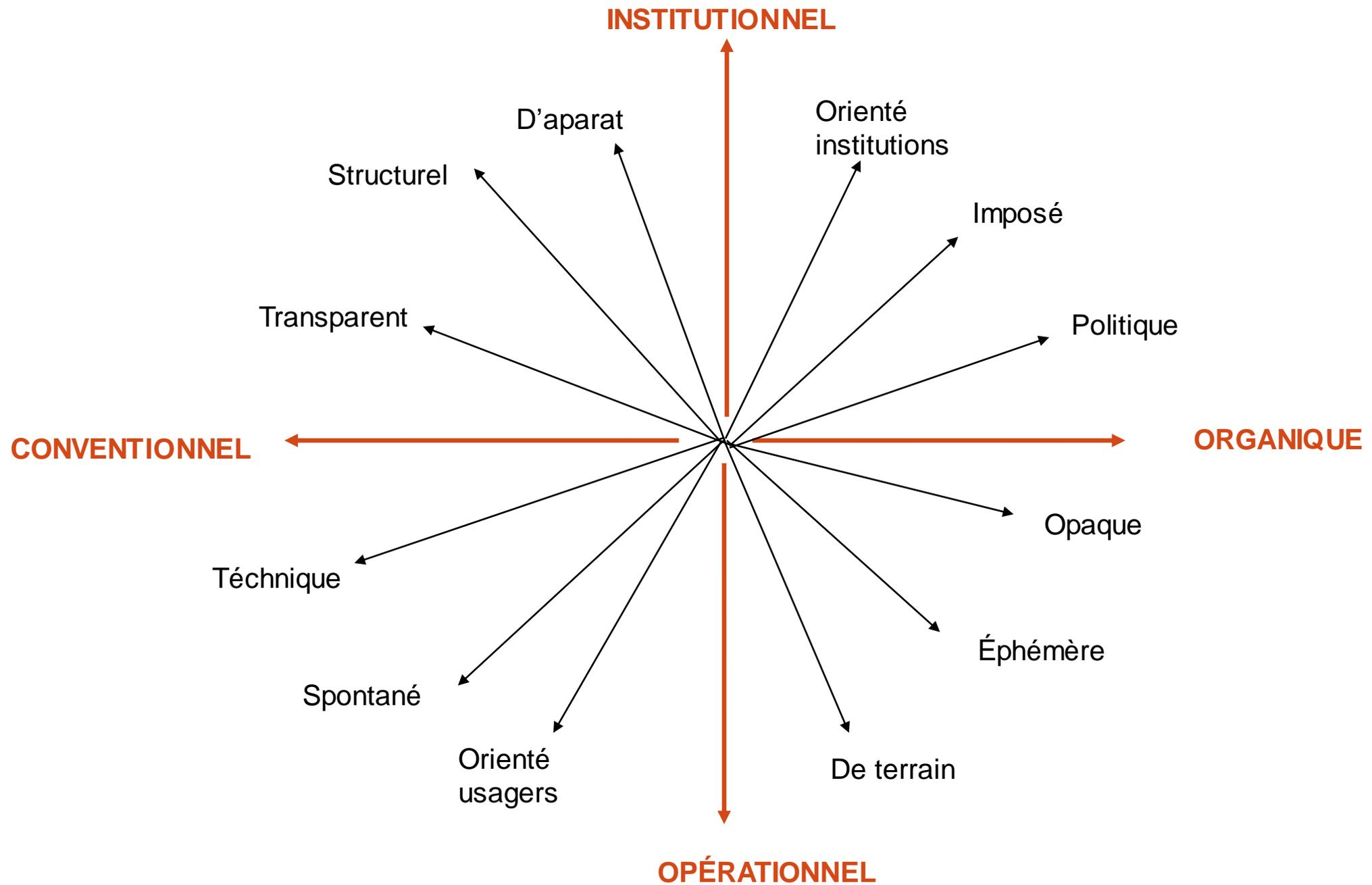
- Il n'existe pas un mais plusieurs pour Julien DAMON
- Avec le partenariat, des acteurs, dotés de pouvoirs variables, interviennent ensemble, pour se consulter, pour décider, voire pour exécuter ensemble un projet, sur une échelle qui va l'arrangement officieux, à l'acte de droit public, avec sanctions à la clé.

Définitions diverses

- Elisabeth VIDALENC, propose celle-ci
- le partenariat serait la démarche volontairement coopérative dans laquelle s'engagerait telle personne ou groupe amenés à travailler ensemble.

Définitions diverses

- Une méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux - sur un objet commun.
- Fabrice DHUME



RÉSEAUX

Petite tentative de
definitions

Définitions diverses

- le réseau s'avère être un outil organisationnel au service du partenariat.
- Il permet d'assurer la continuité de l'action.
- Régis DUMON

Définitions diverses

- " le réseau est marqué par deux caractéristiques : sa dimension informelle (il est appelé à disparaître en cas de non-activation des liens) et la défaillance des relations (aucun engagement ne peut durablement lier les partenaires)".
- Jacques TRÉMINTIN

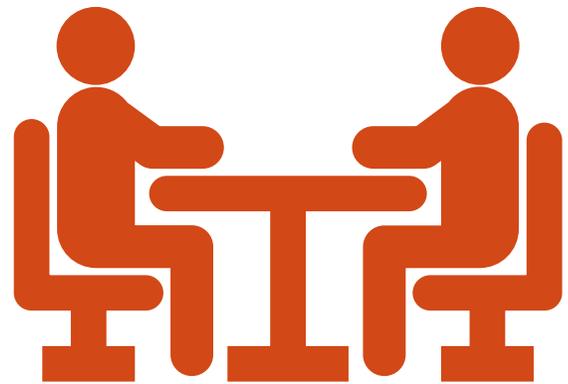
	RESEAU SPONTANE	RESEAU PROFESSIONNEL	PARTENARIAT
Coordination	Ajustement mutuel	Ajustement mutuel Formalisation	Standardisation
Forme	Informel	Semi-formel	Formel
Engagement	Pairage entre professionnels 1 ^{ère} ligne	Professionnels de 1 ^{ère} ligne par délégation et institutions du système d'actions et réseau en interface	Institutions et représentants institutionnels
Limites	Possiblement éphémère (Turn over – conflit de personnes)	Le temps de trouver des solutions au problème posé	Pérennité donc statique
Intérêt	Réactivité, adaptabilité aux situations, mais réponses improvisées à la seule initiative des professionnels de 1 ^{ère} ligne (face aux situations nouvelles)	Adapté aux situations complexes, nouvelles pour lesquelles il faut innover, tester des réponses avant standardisation	Adapté aux situations répétitives, courantes, prévisibles (Process défini)

Regis DUMON, IRTS Nord pas de calais

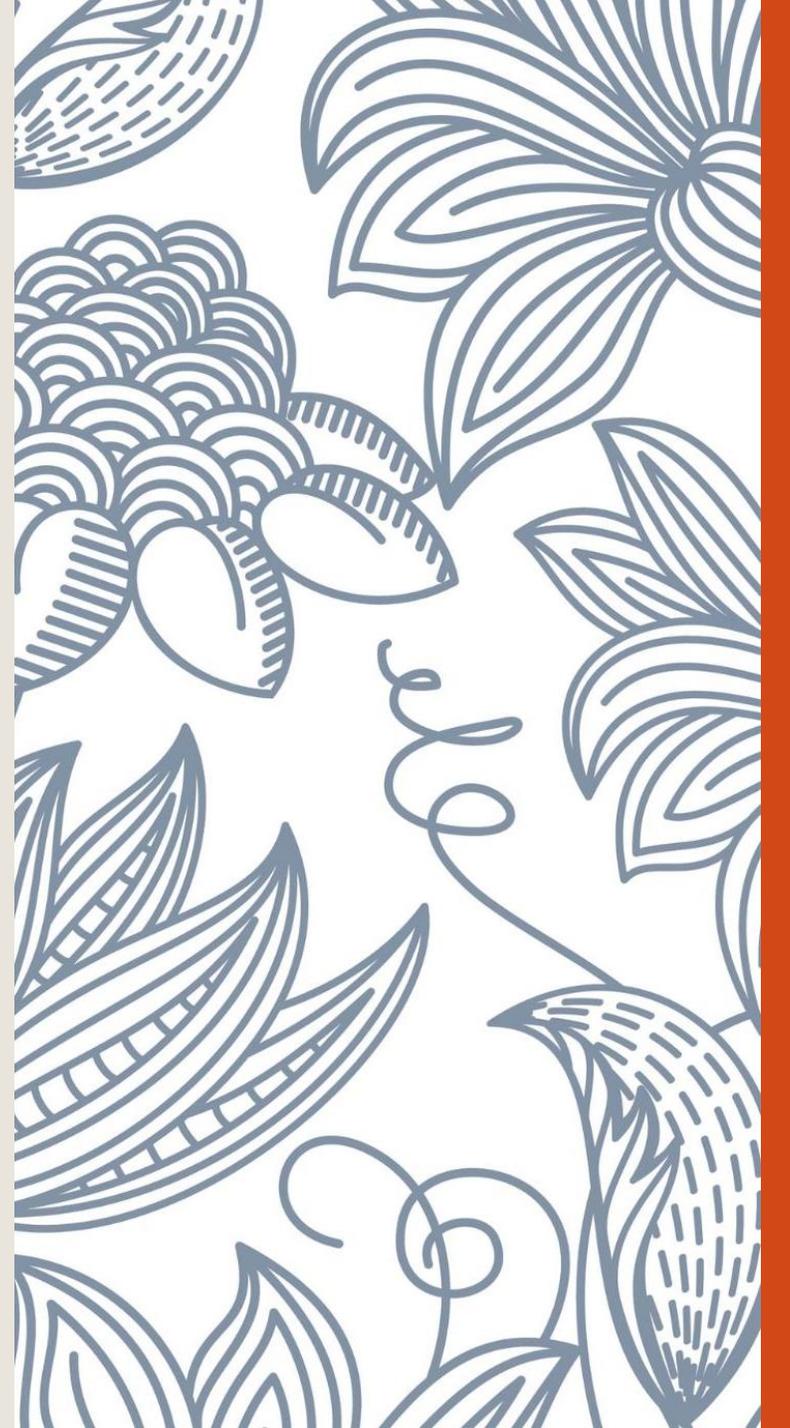
COLLABORATION COOPÉRATION

Petite tentative de
définitions

- " Je distingue la collaboration, c'est à dire le fait d'avoir à travailler avec d'autre, des " collègues ", de la coopération, qui implique un degré minimum d'engagement et de confiance réciproque"
- Élisabeth VIDALENC



TEXTES RÉGLEMENTAIRES



**LOI RELATIVE A
LA LUTTE
CONTRE LES
EXCLUSIONS**

LOI DU

29 JUILLET 1998

Journal Officiel du

31 JUILLET 1998

LOI DU 29 JUILLET 1998

- Cette loi présente 2 orientations fondamentales.

LOI DU 29 JUILLET 1998

- TRAITEMENT DES EXCLUSIONS.
 - PERTE
 - d'emploi
 - de logement
 - PROBLÈMES
 - De santé
 - Familiaux
 - Financiers

LOI DU 29 JUILLET 1998

- ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX
 - CRÉER
 - Les conditions
 - Les procédures
 - AFIN QUE CET ACCÈS AU DROITS SOIT GARANTI

LOI DU 29 JUILLET 1998

Progrès significatifs

- CMU
- DALO
- TERRITOIRE ZERO CHOMEURS.

LOI DU 29 JUILLET 1998

Pas encore effectif

- Pas d'accès au logement social
- Disparité d'orientation scolaire
- Personnes privées d'emploi

LOI DU 29 JUILLET 1998

Perte d'emploi

- Début de la désocialisation

LOI DU 29 JUILLET 1998

Perte d'emploi

- Début de la désocialisation

**LOI RENOIVANT
L'ACTION
SOCIALE ET
MEDICO-
SOCIALE
2002-2**

LOI DU

02 JANVIER 2002

Journal Officiel du

03 JANVIER 2002

LOI DU 02 JANVIER 2002

Rénovation de la loi du 30 juin 1975

- Garantir le droit des usagers
 - Autonomie, protection
 - Cohésion sociale
 - Exercice de la citoyenneté
 - Prévention de l'exclusion

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- **1° LE LIVRET D'ACCUEIL**
 - N'est pas une plaquette d'information !
 - Doit contenir
 - Charte des droits et libertés
 - Règlement intérieur de fonctionnement

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- **2° LA CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS**
 - Est annexée au livret d'accueil
 - Affichée dans l'établissement
 - Modalités pour saisir le médiateur

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- **3° LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**
 - Est annexée au livret d'accueil
 - Définition des droits et devoir de la personne accompagnée
 - Consultation des instances représentatives
 - Du personnel
 - Des personnes accompagnées

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- 4° LE CONTRAT DE SÉJOUR
 - Signé avec la personne
 - Séjour supérieur de à 2 mois
 - Révision annuelle
 - Fixe les objectifs de la PEC
 - Les prestations et leur coûts

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- 5° LE MÉDIATEUR
 - Liste fixée
 - par le préfet
 - le président du conseil départemental

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- **6° LE CONSEIL DE VIE SOCIALE**
 - Informer les PA
 - Force de propositions de PA

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- 7° LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
 - Décrit
 - Les services
 - L'organisation
 - Le fonctionnement
 - L'évaluation
 - Révision tous les 5 ans

LOI DU 02 JANVIER 2002

Les 7 outils spécifiques

- 7° LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
 - Référence théoriques et valeurs
 - Cadre légal définissant la mission
 - Moyens en-gés et disponibles
 - Avis du CVS

LOI DU 02 JANVIER 2002

évaluation

- ARTICLE 22
- PROCÉDER À ÉVALUATION RÉGULIÈRE DES ACTIVITÉS ET DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

LOI DU 02 JANVIER 2002

évaluation

- ÉVALUATION INTERNE

- TOUS LES 5 ANS

- ÉVALUATION EXTERNE

- DANS LES 7 ANS SUIVANT L'AUTORISATION
- Au moins 2 ans avant la date de renouvellement

A vertical decorative border on the left side of the slide, featuring a repeating pattern of stylized botanical elements in a light blue-grey color. The elements include various leaves, flowers, and seed pods, rendered in a clean, line-art style. The background of the slide is a dark grey gradient.

RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES

BRACHET Philippe.

Le partenariat de service public avec usagers, élus, professionnels, Paris: L'Harmattan, 1994, 200 p

CROZIER Michel.

L'acteur et le système, Paris: Le seuil, 1977, 436 p

DAMON Julien.

Le partenariat, Retour sur une notion d'un quart de siècle, référence "Partenariat et politiques sociales", Revue de droit sanitaire et social, vol. 45, n° 1, 2009, pp. 149-162. Article en ligne <http://eclairs.fr/tag/partenariat/>

"Protection sociale et lutte contre l'exclusion. Regards critiques sur le "partenariat", Julien Damon Horizons stratégiques Vol. 1, n° 3, 2007 - En ligne sur le Cairn

RÉFÉRENCES

DHUME Fabrice.

"Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales" , Paris: Lamarre, 2001, 206p, (ASH professionnels)

DUMON Régis.

travailler en réseau, Paris: Dunod, 2021, 272 p. (santé social)

GIRARD Suzanne

Coopération et collaboration au travail, quelle est la différence? (2014)

<http://conseilrhcoaching.com/cooperer-et-collaborer-article/>

VIDALENC Elisabeth.

Le défi du partenariat dans le travail social, Paris: L'Harmattan, 2002, 184 p, (le travail social)